



École Le Prélude

Règles de conduite et mesures de sécurité
2025 - 2026



Ces règles de conduite ont été adoptées par le conseil d'établissement du 17 mars 2025.
Résolution : CE-24/25-33



Objectifs

L'objectif des règles de conduite et mesures de sécurité de l'école est de développer un climat harmonieux et sécuritaire au sein de l'école en instaurant un cadre d'intervention commun. Pour atteindre cet objectif, chacun doit prendre ses responsabilités face aux règles de vie de l'école, s'impliquer et travailler en équipe. Les interventions doivent viser à faire cesser l'apparition de certains comportements indésirables et créer un nouveau répertoire de réponses socialement acceptables partant du principe qu'un comportement peut s'améliorer.

Il est tout aussi important de faire un retour sur les règles du code de vie de l'école lorsqu'elles sont respectées par les élèves que d'appliquer les conséquences lors des manquements. L'intervention doit se faire avec *justice* et *équité* ainsi que dans le *respect*. Les conséquences doivent être appliquées à des fins précises de façon ferme et mesurée. La rigueur, la constance et la *persévérance* dans l'application des règles sont garantes de l'atteinte de bons résultats.

Fondements

- Augmenter les comportements positifs dans notre école.
- Créer un milieu sécurisant et prévisible pour les élèves.
- Promouvoir des comportements prosociaux.
- Prévenir les comportements perturbateurs.

Valeurs de l'école

- Le respect
- La sécurité
- La responsabilité

Procédures s'adressant aux parents

- Pour assurer la sécurité de tous, la circulation en voiture aux abords de l'école doit se faire de façon sécuritaire.
- Il est interdit de déposer ou d'attendre les enfants dans le stationnement ou dans l'espace réservé au transport scolaire de 8 h à 16h00.
- Les élèves doivent être déposés dans la zone de débarcadère prévue à cet effet. Le conducteur doit quitter la zone immédiatement après le débarquement ou l'embarquement des passagers.
- Afin d'assurer la sécurité de tous les usagers, particulièrement celle des élèves, Il est formellement interdit d'effectuer un demi-tour en voiture dans la zone de débarcadère.
- Afin d'assurer de la sécurité de chacun de nos élèves, les portes de l'école sont verrouillées en tout temps. Toute personne qui se présente à l'école, doit obligatoirement se rendre au secrétariat avant de circuler. En tout temps, il est interdit d'aller directement dans les classes.
- Pour toute urgence, les parents communiquent avec l'école :
Secrétariat de l'école Le Prélude : (819) 762 8161, poste 1015
- Pour toute information relative au fonctionnement de la classe, les parents prennent un rendez-vous avec l'enseignant de l'enfant. Le moyen de communication à privilégier est le courriel ou le téléphone.

Présence à l'école

- L'élève a l'obligation de participer à toutes les activités et à tous les cours inscrits à son horaire.
- Pour que l'élève puisse quitter l'école ou le service de garde, une autorisation de quitter doit être signifiée par les parents, soit par écrit ou par téléphone.
- L'élève qui quitte l'école sans permission est considéré comme étant en fugue. Les parents seront avisés immédiatement. Si nous ne pouvons rejoindre les parents, le service de police pourra être contacté. Il est possible que l'élève qui fait une fugue doive réintégrer l'école lors d'une rencontre avec ses parents, l'intervenant concerné ou la direction.

Heures d'arrivée

- Les heures d'arrivée indiquent le moment où il y a surveillance dans la cour de l'école. Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants jusqu'à ces heures.
- Afin d'assurer la sécurité des élèves, la surveillance commence 10 minutes avant le début des classes, soit à 8 h 02 et 12 h 40.
- Lorsque le transport est retardé ou annulé et que l'école demeure ouverte, les heures d'arrivée

demeurent les mêmes qu'en temps normal.

- Si un élève arrive en retard, il doit obligatoirement se présenter au secrétariat pour motiver son retard.

Heures de départ

- À la fin de la journée, l'élève retourne à la maison sans tarder ou il se présente au service de garde s'il y est inscrit.
- Si un parent vient chercher son enfant à la fin de la journée, le parent doit arriver au son de la cloche et attendre à l'extérieur de l'école.
- Si un enseignant garde un élève après les heures de classe pour de la récupération ou une activité parascolaire, il en avisera les parents et le service de garde.

Transport scolaire

- Pour assurer la sécurité, l'élève doit respecter les mesures de sécurité concernant le transport scolaire. L'élève qui ne respecte pas celles-ci se voit remettre un billet de manquement par le conducteur de l'autobus. S'il y a récidive et/ou si la situation ne s'améliore pas, des conséquences allant jusqu'à une suspension du service de transport seront appliquées. Les mesures de sécurité concernant le transport scolaire sont disponibles sur notre site web.
- Pour tout questionnement ou problème en lien avec le transport scolaire, veuillez communiquer directement avec le service du transport au (819) 762-8161 poste 2243.

Procédures en cas d'absences

- Les procédures en cas d'absences permettent au personnel de l'école d'assurer la sécurité des élèves.
- Lors d'une absence, le parent avise l'école par Mozaik portail parents (disponible sur le site du CSSRN).
- Afin d'exercer un contrôle efficace des absences des élèves, la secrétaire téléphone au domicile des élèves absents lorsque les parents n'ont pas informé l'école de l'absence de leur enfant.
- Si un enfant dîne au service des dîneurs de l'école ou au service de garde et qu'il doit s'absenter durant la période du dîner, le parent doit en aviser le responsable.
- Il est à noter que, pour des absences de plusieurs jours, les enseignantes et enseignants de l'école n'ont pas l'obligation de fournir du travail à l'élève absent.

Fermeture de l'école lors d'intempéries

- Dans le cas de la fermeture des classes le matin, le service de garde demeure généralement ouvert.
- Le site Internet du CSSRN et les stations radiophoniques locales vous informent de la décision à compter de 6h30.
- En cas d'intempéries, il revient aux parents de voir à la sécurité de leur enfant et de juger si la température est favorable ou non pour l'envoyer à l'école. Les parents doivent s'assurer de faire diner leurs enfants avant de les retourner à l'école.
- S'il y a fermeture en cours de journée (mesure exceptionnelle), les parents seront contactés par un membre de l'équipe-école et un courriel sera envoyé à tous les parents. Une fois contactés, les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école.

Service de garde en milieu scolaire

- L'école offre un service de garde en milieu scolaire. Les parents doivent se référer aux règles de fonctionnement du service de garde pour avoir les procédures précises.

Dineurs à l'école

- Seuls les élèves transportés par autobus peuvent dîner au service des dineurs de l'école.
- Des frais de 352\$ sont chargés annuellement aux parents. Cela représente 2,17 \$ / jour. Les journées de concertation ne sont pas facturées, car les élèves retournent à la maison.
- Trois personnes sont en poste de 11 h 30 à 12 h 55 pour assurer la surveillance. Le ratio est de 1 surveillante pour 40 élèves.

Civisme

- Afin d'offrir un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous, les élèves devront utiliser le vouvoiement lors de leurs échanges avec le personnel de l'école.

Code alimentaire

- Le code alimentaire a pour but de promouvoir les saines habitudes de vie et s'appuie sur le point 6.2 de la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif du CSSRN.
- Les élèves apportent une collation santé qui comporte, par exemple, des fruits, des légumes, des craquelins ou des produits laitiers.
- Par respect pour les personnes ayant des allergies, l'élève évite d'apporter des aliments qui

peuvent contenir des noix ou des arachides.

Tenue vestimentaire à l'école

- Afin de répondre aux normes d'hygiène et aux valeurs véhiculées par notre projet éducatif, l'élève doit se présenter à l'école dans une tenue vestimentaire propre, qui tient compte des conditions climatiques et qui convient à un milieu d'éducation. Les vêtements trop courts, transparents, troués ou imprimés d'un dessin ou d'un message jugé inadéquat par le titulaire ou l'éducateur du service de garde de votre enfant sont interdits.

Objets personnels

- Les règles concernant les objets personnels sont établies dans le but d'éviter des vols, des bris, des mésententes et des conflits en lien avec ces objets puisque l'école n'est pas responsable.
- Les jouets et les objets personnels demeurent à la maison, à moins d'obtenir une autorisation écrite de l'enseignant/enseignante ou de l'éducatrice du service de garde.
- Nous recommandons fortement aux élèves de ne pas apporter à l'école les objets de grande valeur, exemple : vêtements de marque, bijoux, médaille, trophée, etc. Malgré toutes les mesures mises en place pour encadrer les déplacements de nos élèves, il nous est impossible de prévenir complètement le vol d'objets dans les casiers ou dans les vestiaires.
- Tout objet pouvant constituer une arme (canif, pistolet à air comprimé, etc.) sera quant à lui confisqué et les parents devront venir les récupérer auprès de la direction de l'école.

Appareils électroniques et médias sociaux

- Sauf lors d'activités spéciales autorisées par écrit par l'enseignant ou par la technicienne-responsable du service de garde, les appareils électroniques tels que iPod, téléphones cellulaires, montres intelligentes, écouteurs ou tout autres appareils électroniques sont interdits à l'école.
- Il est nécessaire d'obtenir le consentement des élèves ou du personnel pour les photographier, filmer ou enregistrer les propos de celles-ci.
- Toute utilisation des réseaux sociaux qui a des impacts sur la vie scolaire peut entraîner des sanctions disciplinaires comme prévu aux règles de conduite de l'école et au plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence de l'école.

Récréations

- À moins que la température ne le permette pas, les récréations se prennent à l'extérieur. Aux jours de pluie ou de froid extrême, les récréations se prennent à l'intérieur.
- Les élèves doivent utiliser les appareils de jeux extérieurs de façon sécuritaire. Aussi, pour éviter les



Valeurs	Respect	Sécurité	Responsabilités
Corridors et escaliers	<p>Pendant les heures de classe:</p> <ul style="list-style-type: none"> Je circule en silence. <p>À l'accueil du matin, le midi à la fin des classes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Je circule à voix basse. 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. Je circule à droite. Je me déplace en marchant un derrière l'autre. Je transporte le matériel dans mes mains. Je porte mes souliers attachés. Je monte et je descends une marche à la fois. 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'habille et je me déshabille à mon crochet. Je range mes vêtements, mes bottes et mes souliers à l'endroit désigné. Je range mon sac à dos et ma boîte à dîner à l'endroit désigné.
Toilettes	<p>Pendant les heures de classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis silencieux. J'attends mon tour calmement. Je respecte l'intimité des autres personnes. <p>Au service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je parle à voix basse. J'attends mon tour calmement. Je respecte l'intimité des autres personnes. 	<p>Pendant les heures de classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. Je circule avec mon laissez-passer. <p>Au service de garde :</p> <ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. 	<ul style="list-style-type: none"> Je tire la chasse d'eau. Je me lave les mains en évitant le gaspillage. Je garde l'endroit propre.
Cour d'école	<ul style="list-style-type: none"> J'accepte de jouer selon les règlements établis (voir napperon et diaporama). J'ai un bon esprit sportif (voir la charte). Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. Je collabore avec tous les adultes de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> J'agis de façon sécuritaire. Je suis calme dans le rang. 	<ul style="list-style-type: none"> Je choisis des jeux sans violence (voir liste). Je résous mes conflits de façon pacifique (voir la démarche de résolution de conflits « Hamburger »). Je rapporte le matériel et je le range à l'endroit désigné. À la cloche, je vais rapidement prendre mon rang.
Bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> J'utilise le matériel correctement. Je suis silencieux. 	<ul style="list-style-type: none"> Je me déplace en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> Je range les livres au bon endroit. Je range le matériel avant de quitter.
Informatique	<ul style="list-style-type: none"> J'utilise le matériel technologique correctement. Je parle à voix normale. 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. Je me déplace en marchant. 	<ul style="list-style-type: none"> Je transporte le matériel de façon sécuritaire.
Gymnase et vestiaire	<ul style="list-style-type: none"> J'accepte de jouer selon les règles établies. Je m'adresse poliment aux adultes ainsi qu'à mes pairs. Je garde mon environnement propre (vestiaire, gymnase et dépôt). 	<ul style="list-style-type: none"> Je porte mes espadrilles attachées. Je demeure dans le gymnase en tout temps. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le vestiaire, je me change rapidement (environ 3 min.) Je place mes vêtements dans mon sac. Je respecte les effets personnels des autres personnes. J'utilise le matériel de façon adéquate.
Classe (Tritulaire)	<ul style="list-style-type: none"> Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. Je collabore avec l'adulte. Je respecte le matériel. 	<ul style="list-style-type: none"> Je suis calme. Je me déplace en marchant avec mes souliers attachés. 	<ul style="list-style-type: none"> J'écoute les consignes et j'effectue le travail demandé.
Locaux du service de garde	<ul style="list-style-type: none"> Je suis respectueux dans mes gestes et mes paroles. J'utilise le matériel de façon adéquate. Je parle à voix normale. J'utilise adéquatement mon espace à la table. 	<ul style="list-style-type: none"> En arrivant, je donne ma présence. Je suis calme. J'effectue les routines selon le moment de la journée. J'utilise le matériel adéquatement et je le range à sa place. Je ramasse mon espace après le repas ou la collation. 	<ul style="list-style-type: none"> Je me déplace en marchant. Je porte mes souliers d'intérieur attachés.

Niveau 1

Appel / rappel / billet jaune

- Pousser, bousculer, se chamailler
- Utiliser des paroles blessantes, un langage vulgaire, des surnoms ou moqueries
- Lancer de la neige, des roches ou un autre objet sans viser quelqu'un
- Manquer de respect en paroles ou en gestes envers un élève ou un adulte (intentions).
- Ne pas rentrer au son de la cloche
- Refus de collaborer après une demande de l'adulte
- Conflits dans les jeux

Niveau 1

(Géré par la titulaire)

Billet jaune

Conséquences possibles

- Retrait du jeu
- Démarche de gestion de conflit (hamburger)
- Pratiquer le comportement attendu
- Récréations supervisées (zone 1 récré)
- Retrait social dans la cour ou la classe
- Marcher avec l'adulte
- Fiche de réflexion faite à l'école
- Geste réparateur
- Autres

Niveau 2

Fiche rose

- Répétition des comportements de niveau 1
- Refuser d'obtempérer ou de collaborer
- Violence verbale : menacer, harceler, humilier
- Violence physique : frapper, lancer un objet à quelqu'un
- Cracher sur quelqu'un
- Voler ou faire du vandalisme
- Se bagarrer
- Marsurer

Niveau 2

(Géré par la titulaire)

Billet disciplinaire (fiche rose) fait par la personne qui a vu la situation.

Conséquences possibles

- Communication aux parents (appel/courriel)
- Pratiquer le comportement attendu
- Récréations supervisées (zone 2 récré)
- Retrait social dans la cour ou la classe
- Marcher avec l'adulte
- Fiche de réflexion faite à l'école
- Geste réparateur
- Autres

Selon la situation, la titulaire peut consulter la TES ou la direction.

Niveau 3

Fiche rose

- Après 3 fiches roses du même comportement niveau 2
- Violence physique, voies de fait, agressions
- Possession d'objets dangereux
- Harcèlement, intimidation, toxage
- Menace de mort
- Consommation, possession ou vente de drogue, cigarette et ou vapoteuse.
- Gestes à caractère sexuel

Niveau 3

(Géré par les éducatrices spécialisées)

Billet disciplinaire (fiche rose)
+ Appel aux parents

Conséquences possibles

- Récréations par palier
- Récréations supervisées (zones sur plusieurs jours)
- Cahier de suivi
- Plan de renforcement personnalisé
- Travaux communautaires

Répétition des comportements de niveau 3 (Géré par la direction)

Conséquences possibles

- Rencontre avec la direction
- Suspension interne
- Suspension externe
- Rencontre de réintégration



Horaire école Le Prélude

Avant-midi	Surveillance dans la cour	8 h 02 à 8 h 12
	Accueil	8 h 12 à 8 h 17
	Enseignement	8 h 17 à 11h 26
Midi	Diner	11h30 à 12h45
Après-midi	Surveillance	12 h 40 à 12 h 48
	Accueil	12 h 45 à 12 h 48
	Enseignement	12 h 48 à 15 h 41
	Surveillance	15 h 46 à 15 h 51

Le secrétariat est ouvert tous les jours du calendrier scolaire.

Matin 8 h à 11 h 40 Après-midi 13 h à 16 h 15

Précolaire

Présence pour les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans

Avant-midi

Accueil : 8 h 12 à 8 h 17

Enseignement : 8 h 17 à 11 h 26

Déplacement : 11 h 26 à 11 h 30

DÎNER DE

11 h 30 à 12 h 45

Après-midi

Accueil : 12 h 40 à 12 h 48

Enseignement : 12h 45 à 14 h 46

Déplacement : 14 h 46 à 14 h 41